

Région municipale de Halton (Ontario)

PROFIL

Population	501 669 habitants (2011) [1]		
Types d'immeubles résidentiels	Nombre total de logements		Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques
	Maisons unifamiliales et plex (1 à 8 log.)	nd	nd
	Multilogements (10 log. et plus)	565 immeubles avec 30 000 log. [1]	62 immeubles (environ 11 %) répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 19 imm. de 10 à 19 log. - 4 imm. de 20 à 29 log. - 13 imm. de 30 à 49 log. - 14 imm. de 50 à 99 log. - 8 imm. de 100 à 199 log. - 4 imm. de 200 log. et plus

CONTEXTE

Politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Provincial : Obligation pour les propriétaires de multilogements de fournir un programme de recyclage des matières recyclables (mais non contrôlée) - Régional : Objectif global de diversion de 65 % pour 2016 [2] - Municipalités de la région : Aucune 	
Chronologie	2008	Implantation de la collecte des matières organiques dans les maisons unifamiliales
	2008-2012	Implantation de la collecte des matières organiques dans les complexes de maisons en rangée
	2010	Projet pilote dans 4 multilogements
	2012-2013	Visite de tous les multilogements pour revoir leurs programmes de recyclage des matières résiduelles : par la même occasion, les propriétaires / gestionnaires ont été informés de l'implantation prochaine d'un programme de collecte des matières organiques, et la région a classé les immeubles en leur attribuant un code « vert », « jaune » ou « rouge » selon leur intérêt envers des programmes de diversion
	2014	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 2 à 6 log. : l'implantation est complétée
	Fin 2014-2018	Implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 7 log. et plus, en débutant par les immeubles classés « verts », suivi des « jaunes » et des « rouges », à raison d'un immeuble par semaine

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Démarche d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation par phases en commençant avec les immeubles qui démontrent le plus d'intérêt envers des programmes de diversion, en fournissant un accompagnement important et en laissant au propriétaire / gestionnaire le soin de prendre les décisions concernant les modalités de collecte à l'intérieur de l'immeuble - Utilisation des immeubles participants comme exemples pour influencer les immeubles récalcitrants de même taille 	
	Propriétaires / gestionnaires <ul style="list-style-type: none"> - Visite des lieux pour donner des informations et évaluer les besoins - Trousse d'information 	Occupants <ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information - Trousse d'information
	Commun <ul style="list-style-type: none"> - Affiches de signalisation pour les lieux de collecte - Signalisation des matières acceptées sur les contenants pour les matières organiques - Information sur les services existants de nettoyage des contenants 	
Relance et récurrence	<ul style="list-style-type: none"> - À la suite de l'implantation et lors de visites ponctuelles, inspection des contenants par la Ville et relance des activités d'ISÉ auprès des immeubles problématiques - Lors de la collecte des matières organiques, billet de courtoisie apposé sur les contenants de matières organiques contaminés et relance des activités d'ISÉ auprès des immeubles problématiques - Les immeubles dont les déchets ont fait l'objet d'une inspection sont informés des résultats - Site Internet 	
Commentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Photos plus efficaces que des pictogrammes pour communiquer les matières acceptées considérant la diversité culturelle des occupants 	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Exigence	<ul style="list-style-type: none"> - La région recommande qu'une chute à 3 fractions soit installée pour les nouveaux immeubles 		
Contenant de tri et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> - Minibac de 7 L, fourni par la Ville, remplacé gratuitement - Sacs de papier et de plastique compostables acceptés - Projet pilote (2010) : 5 types de minibacs testés [1] 	<ul style="list-style-type: none"> - Sac bleu, fourni par la Ville, remplacé gratuitement 	s.o.
Contenant de collecte en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Obligatoire : bac roulant vert de 360 L majoritairement, 120 L si l'espace est limité 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligatoire : bac roulant bleu de 360 L, barème de 30 L / log. utilisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligatoire : conteneur de 3 à 8 v³

Lieu d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'exigences - La région recommande que les contenants pour les matières organiques et recyclables soient installés avec ceux pour les déchets 	
Fréquence de collecte	<ul style="list-style-type: none"> - 1X / semaine majoritairement, parfois 2X / semaine 	<ul style="list-style-type: none"> - 1X / semaine, 2X / semaine, 1X / 2 semaines, selon le volume - La fréquence n'est pas réduite lorsque la collecte des matières organiques est implantée - Harmonisation en cours de la fréquence de collecte à 1X / semaine

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville		
Collecte	Ville		

ENCADREMENT

Outils	ISÉ	- Les contenants de matières organiques ne sont pas ramassés si jugés contaminés par le service de collecte, billet de courtoisie apposé sur les contenants qui ne sont pas ramassés
	Règlementaires	- Aucune
	Économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Contenants, outils de récupération et ISÉ fournis par la Ville sans coût additionnel - D'autres outils sont envisagés pour 2018 et après
Suivi	Caractérisation des déchets aux 2 ans	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTIOGEMENTS

Performance	Audit des matières organiques (projet pilote de 2010) <ul style="list-style-type: none"> - Taux de contamination des matières organiques : 2 %
Satisfaction	Sondage mené auprès des occupants (à la suite du projet pilote de 2010), taux de réponse de 38 % <ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation à la collecte des matières organiques : 70 % - Proportion des occupants qui aiment le minibac : 69 % - Raisons de non-participation : préoccupé par les risques d'odeurs et de vermine, ne veut pas acheter les sacs, le programme n'est pas facile d'utilisation dans l'immeuble

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Implanter le programme progressivement, en débutant avec les immeubles démontrant le plus d'intérêt envers des programmes de récupération et en fournissant un soutien important aux gestionnaires : les exigences de suivi relatives à des situations problématiques seront moindres qu'avec une approche d'obligation pour tous.
- Communiquer ouvertement avec les propriétaires et gestionnaires, afin de bâtir le programme ensemble.
- Développer le message des outils d'ISÉ destinés aux occupants avec un message d'occasions égales pour tous de recycler, sans donner l'impression qu'on les oblige à récupérer.
- Faciliter la tâche de récupération : au minimum, mettre les contenants pour les matières organiques et recyclables ensemble.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Watt, N. (2012). Maximizing Waste Diversion in Apartment Buildings: Piloting a Multi-Residential Source-Separated Organics Program [Présentation PowerPoint]. Tiré de http://www.compost.org/conf2012/Concurrent_3_Overcoming%20Barriers/Nicole_Watt_Maximizing_WD_Apartment.pdf
2. Halton Region. (2015). Halton's 2012-2016 Solid Waste Management Strategy Approved by Regional Council. Tiré de <http://webaps.halton.ca/news/mediashow.cfm?MediaID=2011-11-16-02-52-49>

Représentant municipal consulté :

Nicole Watt, Waste Diversion Education Coordinator, Halton Region, communication personnelle, 11 novembre 2015.